

## Montrez-nous vos journées nationales des Activités Motrices !

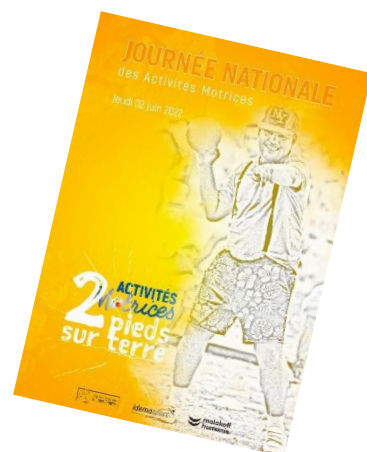


### Comment participer ?

- 1 participation par organisateur ou participant (association sportive, comité départemental ou ligue) à un évènement organisé dans le cadre des journées nationales des Activités Motrices 2022, affilié au Sport Adapté pour la saison 2021/2022 et à jour de ses cotisations.
- envoyez-nous une photo « libre de droits »<sup>1</sup> prise au cours de la journée nationale des Activités Motrices 2022 en tant qu'organisateur ou participant (merci de nommer la photo par votre numéro d'association) ;
- accompagnez votre envoi de quelques lignes d'explication (lieu, date, objectif de l'atelier, prénom du sportif, pourquoi avez-vous choisi cette photo pour représenter cette journée nationale des Activités Motrices) ;
- **avant le 10 juillet 2022** à [activités.motrices@sportadapte.fr](mailto:activités.motrices@sportadapte.fr).

### Plusieurs lots à gagner !<sup>2</sup>

- 1<sup>er</sup> prix** : Bon d'Achat Idémasport - 250€ - Goodies Malakoff Humanis
- 2<sup>e</sup> prix** : Bon Achat Idémasport - 150€ - Goodies Malakoff Humanis
- 3<sup>e</sup> prix** : Bon d'Achat Idéma sport - 100€ - Goodies Malakoff Humanis
- 4<sup>e</sup> prix** : Bon d'Achat Idéma sport - 50€ - Goodies Malakoff Humanis
- 5<sup>e</sup> prix au 10<sup>e</sup> prix** : Bon d'Achat Idéma sport – 20€ - Goodies Malakoff Humanis



Nous remercions chaleureusement nos partenaires pour les projets Activités Motrices ; particulièrement Malakoff Humanis partenaire principal de la FFSA et Idemasport pour leurs dons.

<sup>1</sup> En envoyant vos photos, vous acceptez que ces dernières puissent être utilisées par la FFSA à des fins de communication et de promotion des Activités Motrices, dans tous documents publiés par la FFSA.

<sup>2</sup> Sous réserve de légères modifications

## Formulaire d'inscription

A renvoyer à [activites.motrices@sportadapte.fr](mailto:activites.motrices@sportadapte.fr) avant le 10 juillet 2022

ASSOCIATION AFFILIÉE AU SPORT ADAPTÉ

COMITÉ DÉPARTEMENTAL / LIGUE

N° AFFILIATION :

NOM :

Je certifie être à jour de mes cotisations 2021/2022

### RENSEIGNEMENT SUR L'AUTEUR DE LA PHOTO

Nom/Prénom :

Email :

Téléphone :

### RENSEIGNEMENTS SUR LA CANDIDATURE

Titre de la photographie :

Lieu de la prise de vue :

Date exacte de la prise de vue (journée nationale AM 2022) :

Prénom du/des sportifs :

Contexte (objectif de l'atelier...) :

---

---

---

Pourquoi avoir choisi cette photo pour représenter votre journée nationale des Activités Motrices :

---

---

---

---

---

---

---

## Critères d'évaluation du concours photo



Chaque photo sera évaluée en s'appuyant sur les critères suivants :

### ADÉQUATION AU THÈME PROPOSÉ

- Sportifs en situation de handicap sévère ou profond
- Représentation de sportifs en action
- Thématique de la journée nationale perceptible
- Valorisation du / des sportifs

### IMPACT DE L'IMAGE

- Première impression
- Émotion
- Clarté du message

### QUALITÉ ET ORIGINALITÉ DE L'IMAGE

- Qualité technique (netteté, exposition, contrastes, résolution)
- Angle et cadrage
- Originalité

### Les prix seront décernés par un jury<sup>3</sup> composé de :

- Marc Truffaut, président de la FFSA et/ou Marie-Paule Fernez, Directrice technique nationale ;
- Yves Obis, élu en charge des Activités Motrices ;
- Membres de la CSN Activités Motrices ;
- Un représentant de région et/ou de département
- Geoffroy Wahlen, journaliste et photographe à la FFSA ;
- 2 à 4 sportifs licenciés à la FFSA

**Les résultats seront annoncés au cours du regroupement des référents locaux Activités Motrices 2022**

<sup>3</sup> La composition du jury est donnée à titre indicatif, et pourra être modifiée selon les disponibilités des membres.

## DROITS PHOTOGRAPHIQUES ET DROIT À L'IMAGE

Chaque participant détient les droits d'auteur des images envoyées. Le participant certifie que le travail est le sien. Chaque photographe possède les droits des photographies présentées mais donne – à la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA), sans aucune compensation – les droits de reproduction, d'exposition et de publication, pour la promotion des Activités Motrices ou toutes activités de promotion liées au concours sur son site web, les réseaux sociaux, dans la presse, pour une campagne d'affichage... et sur tout autre support pour tout pays, sans limite dans le temps, de quelconque manière et sans exception.

La FFSA pourra, le cas échéant, modifier le cadrage de la photographie et y ajouter un texte.

La FFSA s'engage expressément à ce que chaque photo soit publiée sur son site et sur ses supports de communication avec le nom et prénom de son auteur et à ne pratiquer aucune exploitation de la photo en dehors de celle relative à la promotion des Activités Motrices. Cela exclut toutes utilisations à des fins commerciales.

Le respect des droits à l'image des personnes figurant sur les photographies est primordial : à défaut d'être titulaire d'une licence Sport Adapté – en cours de validité au moment de la prise de vue et d'avoir de facto donné son droit à l'image – chaque personne figurant sur la photographie, ou son représentant légal, devra donner son accord par écrit.

La FFSA se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect des droits d'auteur et d'image.

Les gagnants seront invités à renvoyer une ou plusieurs photos des dotations reçues.



*Photo gagnante du concours photo Activités Motrices 2021 @Luc LOPEZ*

**CONTACT : Elodie COUDERC, CTF en charge du développement des Activités Motrices à la FFSA**

**@ : [activites.motrices@sportadapte.fr](mailto:activites.motrices@sportadapte.fr) / tel : 06 70 99 64 87**